

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15 \(25\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à messieurs J. Lagneau et B. Bourgeois, 3 février 1886](#)

## Jean-Baptiste André Godin à messieurs J. Lagneau et B. Bourgeois, 3 février 1886

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[3 février 1886](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famillistère

Destinataire

- [Bourgeois, B.](#)
- [Lagneau, J.](#)

Lieu de destinationLaeken, Bruxelles (Belgique)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

### Description

RésuméGodin avertit Lagneau et Bourgeois que la lettre leur sera remise par Donneaud, membre du conseil de gérance qui se rend à Laeken pour examiner la situation de l'établissement. Godin ne s'oppose pas à la création d'un ensemble musical à Laeken, s'il se finance et s'administre par lui-même ; dans le cas contraire, il faudrait attendre une décision du conseil de gérance.

## Mots-clés

[Fonderies et manufactures "Godin", Musique](#)

Personnes citées [Donneaud, Henry](#)

Lieux cités [Laeken, Bruxelles \(Belgique\)](#)

## Informations sur le document source

Cote FG 15 (25)

Collation 2 p. (333r, 334r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Péliissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

---

Guise Familistère 3 février 1933.

Messieurs Lequeux et Bourgeois,

La présente vous sera remise par M. Donnau, membre du Conseil de Gérance, qui se rend à Laethen pour examiner la situation des écritures, les rapports entre les ateliers et la comptabilité, enfin les prix de revient et tout ce qui concerne le fonctionnement de l'établissement de Laethen, pour le mettre en parfaite concordance avec ce qui se fait à Guise.

Vous voudrez bien faire tous vos efforts pour lui faciliter sa mission.

— J'ai oublié de vous parler de la question que vous m'avez posée concernant la musique. Je n'ai aucune objection à faire à l'installation d'une musique à Laethen, dès que vous ne demandez à l'association aucun subside à ce sujet et que votre musique se constitue et se gouverne par elle-même.

Mais si vous entendiez crier de ce chef  
des charges à l'association, je vous  
demanderais d'en différer l'installation  
jusqu'à ce que le Conseil de Gérance  
ait pris une résolution à ce sujet.

Je vous salue sincèrement

Godwin